Cinquante troisième année. - N° 213 A Lundi 4 et mardi 5 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2350

72 – SARTHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS

Ventes et cessions

389 654 096 RCS Le Mans.
PIECES MONTEES - ATELIER D'ARCHITECTURE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 63, Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72100 Le Mans.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Projet de fusion entre les sociétés ARCHITOUR ARCHITECTES ASSOCIES et PIECES MONTEES ATELIERS D'ARCHITECTURE Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28/10/2019 à LE MANS, La société ARCHITOUR ARCHITECTES ASSOCIES, société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 63 boulevard Alexandre Oyon 72100 LE MANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 461 648 160 RCS LE MANS, et la société PIECES MONTEES ATELIERS D'ARCHITECTURE, société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 63 boulevard Alexandre Oyon 72100 LE MANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 389 654 096, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ARCHITOUR ARCHITECTES ASSOCIES par la société PIECES MONTEES ATELIERS D'ARCHITECTURE. La société ARCHITOUR ARCHITECTES ASSOCIES ferait apport à la société PIECES MONTEES ATELIERS D'ARCHITECTURE de la totalité de son actif, soit 506 844 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 346 844 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 160 000 euros. En rémunération de cet apport net, 320 parts nouvelles de 40 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société PIECES MONTEES ATELIERS D'ARCHITECTURE à titre d'augmentation de son capital social de 12 800 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 147 200 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 8 parts sociales de la société PIECES MONTEES ATELIER D'ARCHITECTURE pour 25 parts sociales de la société ARCHITOUR ARCHITECTES ASSOCIES. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/07/2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ARCHITOUR ARCHITECTES ASSOCIES depuis le 01/07/2019 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PIECES MONTEES ATELIERS D'ARCHITECTURE. La société ARCHITOUR ARCHITECTES ASSOCIES sera dissoute de plein droit sans

liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de Commerce compétent. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce du Mans au nom des deux sociétés le 29/10/2019. Pour avis.

